

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 14 septembre 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande d'usage conditionnel, en vertu du Règlement numéro RCA05-19010 relatif aux usages conditionnels, pour l'immeuble situé au 2000, rue Courval, sur le lot portant le numéro 1 706 568 du cadastre du Québec.

Cette demande a pour effet :

- De permettre l'implantation d'un usage conditionnel pour une industrie du tri, de la récupération et du recyclage pour l'immeuble situé au 2000, rue Courval, sous condition.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 3 septembre 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Donné à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 août 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR CONDITIONAL USE

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of September 14, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for conditional use to By-law number RCA05-19010 on conditional use, regarding the immovable located at 2000, rue Courval, on lot number 1 706 568 of cadastre du Québec.

This conditional use would:

- allow the implementation of a conditional use for a sorting, recovery and recycling industry for the building located at 2000 rue Courval, subject to certain conditions.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on September 3, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, borough of Lachine, this August 19, 2020.